

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 30 août 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZACK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Alain VANTREPOTTE, Jean PERRAULT, Danièle SENECHAL, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Micheline MAYEUX, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON (20h00), Mickaël KOPREK, Cathy CZAJKOWSKI, Freddy MIETTE, Samantha EDDRIOUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Francis LOCQUET, Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Sandra BLANCHARD), Claude SIBIRIN (procuration à Alain VANTREPOTTE), Conseillers Municipaux.*****

Madame Sandra BLANCHARD a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- Monsieur Le Maire : merci.

J'étais en ligne avec Madame La Sous-Préfète concernant l'intrusion des gens du voyage.

Logiquement, ils devraient partir au plus tard vendredi.

Elle s'excuse de ne pas l'avoir fait avant mais actuellement ils sont débordés, il y en a partout, sur Lens, sur Sallaumines.

Du fait qu'il y a l'air de grand passage, l'expulsion est plus rapide mais les forces de police ne sont pas en nombre suffisant non plus pour tout faire sous 48 heures.

C'est pour cela que le délai était un petit peu plus long que prévu.

Mais ça n'empêche que comme le dit Madame La Sous-Préfète, ils quittent une commune pour revenir dans une autre.

Il va falloir que de notre côté nous voyons pour sécuriser.

Peut-être voir avec la société NICOLLIN pour essayer peut-être de mettre une benne à l'entrée.

- Monsieur Bernard FINEZ : en décalé, pour permettre aux petits véhicules de rentrer.

- Monsieur Le Maire : tant pis même si on ne peut plus rentrer.

S'ils mettent une plaque, ils mettent une plaque mais nous ne pouvons pas laisser l'entrée comme ça.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils sont arrivés par la rue d'Harnes parce que des personnes les ont vus.

- Monsieur Le Maire : nous allons mettre en sécurité Léo Lagrange.

Nous avons lancé un bon de commande pour mettre des grosses pilasses comme nous avons, tous les 1 mètre ou 1 mètre 50 et on va mettre également un portique comme nous avons au parc du 14 juillet.

Logiquement, ici, ça devrait être bon.

A la Peupleraie, nous allons refaire un petit muret, rue Léon Blum parce que logiquement, ils ne pourraient pas passer mais avec les moyens qu'ils ont actuellement, on se méfie.

Hier, Monsieur COCHEZ a mis une herse devant une de ses entrées parce qu'il avait peur qu'ils rentrent par là.

Et après, nous mettrons en conformité GALLET, on le fera en même temps que la rénovation du stade.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ils ne se gênent pas parce que finalement ils ont fait un trou dans la palissade pour passer leur tuyau.

Ils ne pouvaient pas le passer par dessus pour ne pas détériorer ?

- Monsieur Bernard FINEZ : ils n'avaient pas de pression.

- Monsieur Le Maire : mais ils ont tout saccagé.

Ils ont détérioré le SOFACO de l'USN, ils ont piqué les survêtements, les ballons de foot.

Ils sont rentrés dans leur buvette, ils ont fait leurs excréments à l'intérieur.

- Monsieur Mickaël KOPREK : est-ce que vous êtes au courant qu'au niveau du pont de Loison, sur la droite, il y avait une sorte de barrière en bois et bien elle n'y est plus.

Hier quand je suis allé promener mon chien il y avait un véhicule 59 qui traînait et je pense que c'était des gens du voyage.

- Monsieur Maurice BERNARD : le long de la rocade ?

- Monsieur Le Maire : au pied du pont.

De toute façon, il y a des dégradations partout, ça devient terrible.

Son coffret EDF qui est juste à côté de son habitation et bien, il y a des gens qui l'ouvrent et qui coupent son électricité, cette dame est tombée dans les escaliers.

Nous pouvons poursuivre l'ordre du jour.

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous voterons tous les points qui étaient à l'ordre du jour, par contre, il y a des petites rectifications d'erreurs dans le point qui n'était pas un point pour le 18 rue de la République.

- Monsieur Le Maire : il y a une petite erreur ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, plusieurs.

- Monsieur Le Maire : c'était quoi les erreurs ?

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais te le dire.

Mais c'est pour dire que nous voterons tous les points puisque celui là, ce n'était pas un point à l'ordre du jour.

Donc, nous voterons les autres mais celui-ci, on s'abstiendra.

- Monsieur Le Maire : excuse moi.

Autant pour moi, j'ai oublié le secrétaire de séance.

C'est Sandra.

- Madame Maryvonne POULAIN : la 4ème ligne, page 45.

Quand on lit vos paroles, on comprend que notre courrier est daté du 15 juin 2016, or, le courrier de 4 pages que l'on vous a adressé date du 06 mai 2017.

Relisez bien la phrase, si vous avez quelqu'un qui n'était pas au conseil, il comprenait que l'on vous a envoyé un courrier le 15 juin 2016 dans lequel, nous vous demandions des documents.

Et peut-être que vous avez un problème pour nous les envoyer car on les attends toujours.

- Monsieur Le Maire : quels documents ?

- Madame Maryvonne POULAIN : nous avons demandé la surface du logement et le plan cadastral de la parcelle avec le passage.

C'était dans le courrier.

- Monsieur Le Maire : d'accord, on vous communiquera tout cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : ensuite, page 46, en haut.

Une fois on nous parle de la vente du 1 et une autre fois le 4 pour Madame MANGEMATIN.

C'est le 1 ou c'est le 4 ?

C'est bien le 4.

Ensuite, page 49, la 5ème phrase.

J'ai dit, je n'ai pas dit « tu m'avais fait transformer la vérité » parce que c'est de toi que je parlais.

Mais j'ai dit : « tu avais transformé la vérité » et non pas « tu m'avais fait transformer la vérité ».

Parce que tu m'as dit en vérité que tu fermerais la grille qu'au mois de septembre et elle était déjà fermée depuis le vendredi.

Donc, c'est toi qui a transformé la vérité.

Page 50, une petite rectification aussi.

Tu dis « ma volonté est de vendre le 10, nous espérons sans le passage, le 12, le 14 et le 16.

Dans votre énumération Monsieur Le Maire, vous avez juste oublié que le 16 est déjà vendu.

- Monsieur Le Maire : c'est 10, 12 et 14.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, le 16 est déjà vendu.

Et ensuite, c'est page 51.

Et là, c'est pareil au lieu d'écrire pour fermer, vous avez écrit « il ferme de l'autre côté ».

C'est bien noté « mettre une grille pour fermer de l'autre côté ».

Donc, nous votons tous les points sauf celui-là.

Est-ce que depuis le 17 mai, vous avez d'autres informations sur le 18 ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez reçu les locataires ?

- Monsieur Le Maire : oui.

Mais pour le moment rien.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc vous leur avez dit que pour l'instant il n'y avait rien.

- Monsieur Le Maire : pour le moment, rien du tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : merci Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, dès qu'il y aura des changements, je reviendrai vers vous pour vous en informer mais pour le moment, il n'y a rien.

Pas d'autres observations concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : tous les points à l'ordre du jour sauf le dernier.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU MUNICIPAL DU 31 MAI 2017 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser ou des observations.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : un radar pédagogique rue du Docteur Schaffner, c'est bien mais est-ce que nous pouvons en avoir un rue du 8 mai 1945 ?

- Monsieur Le Maire : Rue Schaffner, c'est une voirie communale, donc là, c'est de ma compétence.

A ce niveau là, nous avons la possibilité d'avoir un prêt gratuit au niveau du département pour ce radar pédagogique.

Donc, nous leur avons demandé.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui au niveau de la sous-préfecture mais comme c'est un radar pédagogique qui est utilisé par d'autres communes, nous sommes sur liste d'attente.

- Monsieur Le Maire : nous allons tester, voir si ça fonctionne.

Si cela fonctionne, nous en achèterons pour mettre à des endroits stratégiques de la commune.

Par contre, rue du 8 mai 1945, là, c'est une départementale, donc ça concerne le Département.

On peut essayer de se rapprocher du Département pour voir si il n'y a pas la possibilité de faire quelque chose à ce niveau là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : d'accord, merci.

Et je vois que le terril du 94 a été classé.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : qui a demandé cela ?

- Monsieur Le Maire : c'est nous qui l'avons demandé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : qu'a-t-il de si particulier ? Parce qu'il est bien....

- Monsieur Le Maire : justement, c'est parce qu'il est atypique qu'ils nous ont demandé si ça nous intéressait de la classer.

C'est le seul terril de la région qui est plat.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce n'est pas atypique d'origine.

- Monsieur Le Maire : d'origine non, mais les remblais et les retraits qui ont été faits par différentes sociétés ont fait qu'il est devenu plat et c'est vrai qu'il est devenu atypique.

Ça intéresse pas mal de gens.

Des artistes pour y faire certains spectacles.

L'avantage, c'est que ça nous permet de le protéger.

Nous ne pouvons pas y faire n'importe quoi à partir du moment où il est classé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : l'affichage sauvage.

Je voudrais que l'on m'éclaircisse un peu sur les panneaux d'affichage qui ont été enlevés.

Ils servaient à quoi ces panneaux d'affichage ?

- Monsieur le Maire : on a enlevé trois panneaux d'affichage.

Un, rue Justus Bultez, un autre, rue Jean Jaurès et un rue de Courtaigne.

C'était des panneaux qui étaient déjà dans un état déplorable et puis ce sont des panneaux sur lesquels on trouvait toutes sortes d'informations qui n'étaient pas forcément des informations municipales.

On a regardé la législation et en matière de législation, pour une commune comme Noyelles, on peut au minimum avoir 10 m² d'affichage public.

C'est ce que l'on a actuellement sur la commune, le reste correspondant bien à 10 m².

Notre volonté est de remplacer ces panneaux d'affichage public par des panneaux municipaux.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils étaient libres d'accès à tout le monde ?

- Monsieur Le Maire : oui.

A tout le monde, c'est pour cela que tu trouvais des affiches du FN.

C'est de l'expression publique.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc là, nous étions largement au dessus de la législation ?

- Monsieur Le Maire : nous y rentrons, je pense que l'on doit être encore un peu au dessus de la législation.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et il reste quoi comme panneaux d'affichage pour l'expression publique ?

- Monsieur Le Maire : il y en a un rue d'Annay.

- Monsieur Daniel CAPILLON : rue de Général De Gaulle.

- Monsieur Le Maire : et un troisième dans les cités minières.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est quand même de l'expression publique et je trouve que c'est important.

Je sais bien qu'ils étaient en mauvais état mais c'est sympathique de pouvoir s'exprimer même si le FN colle ses affiches.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a une manière de s'exprimer.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est ce que j'allais dire.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça coûte cher en affiche.

- Monsieur Le Maire : tu ne peux plus t'exprimer parce qu'après.

Avant ils servaient surtout à mettre des affiches de spectacle tandis que maintenant ce ne sont des panneaux qui ne servent qu'à l'expression politique.

Je ne vois pas l'intérêt de conserver cela sur la commune.

Je préfère à la limite investir dans des panneaux qui seront réservés à l'affichage municipal plutôt que ces panneaux d'affichage politique.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est un peu embêtant parce que dans les municipalités d'extrême droite souvent ils enlèvent les bancs publics et ils mettent de l'affichage.

- Madame Sabine BANACH : et ils vont coller chez les voisins.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est juste pour dire que nous voterons tous les points du bureau municipal sauf le point pour le magasin LIDL.

On s'abstiendra parce que l'on attend d'autres informations.

Pour l'instant nous sommes un petit peu septiques.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

Nous les avons reçus il y a une quinzaine de jours.

Ils nous confirment bien avoir acheté ce bâtiment et y faire ce qu'il a écrit à l'intérieur, c'est à dire : béguinage pour personnes âgées, il doit y avoir une douzaine d'appartements, cabinets médicaux avec kinés, infirmières et médecins, une salle de balnéothérapie qui servira aux kinés dans la journée et qui le soir peut servir aux privés, une salle de sports et également un local commercial de 120 m² environ mais qui ne peut pas servir pour l'alimentaire.

L'alimentaire est exclu au niveau de chez LIDL.

Donc, nous essayons de voir avec eux parce qu'ils seraient intéressés pour avoir la partie qui se trouve devant et ils désireraient l'avoir à l'euro symbolique pour pouvoir l'aménager comme bon leur semble.

Je ne suis pas contre de le vendre à l'euro symbolique à condition que les médecins qui viendraient s'y installer peuvent bénéficier de deux années de gratuité au niveau des loyers.

Ce qui permettrait d'avoir plus facilement des médecins qui viendraient sur la commune.

Je suis en train de voir avec eux si ça serait possible ou pas.

Si c'est possible, je ne vois pas trop d'inconvénients à leur donner cette partie devant à l'euro symbolique.

Tout en sachant que c'est eux qui entretiendraient et qui s'occuperaient de la gestion des espaces verts et des places de parking qu'il pourrait y avoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au lieu de le vendre à l'euro symbolique, vous ne pouvez pas le garder et leur laisser l'usage uniquement.

- Monsieur Le Maire : pourquoi pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que ce n'est pas le premier projet, il y en a eu d'autres.

Nous préférons attendre d'avoir tous les renseignements.

Je pense qu'il faut être un peu vigilant et ne pas tout prendre pour argent comptant.

Je pense qu'il faudrait leur faire don d'une partie du parking plutôt que de leur en laisser l'usage en mettant exactement la même clause, mais peut-être pas leur donner tout de suite.

Attendre déjà de voir comment ça fonctionne.

- Monsieur Le Maire : de voir comment ça fonctionne.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous êtes vous déjà renseigné sur les projets déjà faits ?

- Monsieur Le Maire : leurs projets fonctionnent bien.

Il y en a sur Rouvroy, Méricourt, Fouquières, Montigny.

- Madame Maryvonne POULAIN : on ne doit pas avoir les mêmes informations.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, je pense.

- Monsieur Le Maire : apparemment les cellules sont louées.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : sur Rouvroy, il n'a plus que deux kinés à son effectif.

Il t'a dit que ça marchait bien ?

C'est lui qui t'a dit que ça marchait bien ?

- Monsieur Le Maire : je me suis rapproché des autres communes pour savoir comment ça fonctionnait et ils m'ont dit que ça fonctionnait bien, ils n'avaient pas de problème, c'est bien aménagé, c'est très propre, c'est bien structuré.

C'est vrai que ce qui se passe sur Rouvroy, ce sont des bâtiments qui sont bien aménagés.

Sur Noyelles, apparemment, le bardage qu'ils nous proposent ce serait quelque chose de bien.

On attend de voir les plans pour réellement voir si ce qu'ils nous disent c'est vraiment ce qui va se faire.

A partir de ce moment là, quand j'ai les plans je vous les communiquerai pour que vous puissiez avoir un aperçu.

Mais bon, c'est toujours mieux que d'avoir une verrue sur la commune.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je voudrais faire une remarque à ce sujet.

Je rejoins Maryvonne.

C'est à dire que donner pour le franc symbolique, je ne vois pas trop l'intérêt et on ne va pas dilapider comme cela le patrimoine.

C'est une société privée qui doit faire de l'argent, on est bien d'accord ?

Ce n'est pas quelque chose de communautaire, donc s'ils le veulent à l'euro symbolique je ne suis franchement pas d'accord.

Nous n'avons pas à intervenir.

J'en ai parlé à la commission des travaux, c'est quelque chose de privé nous n'avons rien à dire.

Et c'est un projet qui vient un peu contrebalancer le projet que l'on voulait faire en centre ville.

- Monsieur Le Maire : non, pas du tout.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pas du tout ?

- Monsieur Le Maire : non, Marc a encore eu une réunion cette après-midi avec le Docteur BESINGUE, avec Véronique, l'infirmière et ils sont intéressés pour intégrer l'ex caisse d'épargne pour créer un cabinet médical à ce niveau là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : quand les loyers seront annoncés tu verras où ils iront.

- Monsieur Le Maire : non, parce que nous les loyers, c'est 10 € le m².

Un médecin comme BESINGUES, c'est 25m², ça fait un loyer à 250 €.

Je veux dire 250 €, c'est dérisoire.

On fait les même loyers qu'à l'espace santé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et d'autre part, si on met des kinés là, il y a déjà des kinés sur Noyelles.

- Monsieur Le Maire : tu sais il vaut mieux en avoir plus que de ne pas en avoir assez.

Au niveau des médecins généralistes, on estime une ville comme Noyelles de plus de 7 000 habitants, avoir 7 généralistes.

Il faut compter un pour mille.

Là, actuellement nous en sommes loin, nous n'en avons que trois.

Si je peux en récupérer deux ou trois là bas en haut, ça m'intéresse.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, c'est bien, après si tu dis que l'on va être très compétitif, tant mieux.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, je pense que c'est le but.

Il n'y a pas beaucoup de collectivités qui peuvent se vanter d'avoir dans leur commune des médecins, des kinés, des dentistes, des orthophonistes.

Avec la CARMi nous allons également récupérer une gynécologue et puis un ophtalmo.

Je pense que pour une commune de + de 7 000 habitants c'est quand même pas mal de rendre service à la population surtout au niveau de la santé.

Quand on sait que dans la région au niveau de la santé ce n'est pas la panacée.

Si nous pouvons apporter ce genre de services à la population, je ne vois pas pourquoi je refuserai.

Surtout que l'on a une population qui a du mal à se déplacer.

Si on peut leur apporter un service sur place, je pense que c'est appréciable quand même.

Tout ce genre de service à la population, je ne vois pas pourquoi je refuserai.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je suis d'accord mais je ne voudrais pas qu'il y ait une concurrence un peu trop sauvage.

- Monsieur Le Maire : si cette concurrence permet de baisser les prix pourquoi pas ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : 25 c'est 25.

- Monsieur Le Maire : je ne pense pas parce que quand on prend simplement les kinés qui sont à l'espace santé, ils sont hyper débordés.

Leur planning est super blindé.

Je ne pense pas qu'il y aura concurrence.

Moi, ce n'est pas cela qui me fait peur. C'est surtout au niveau des généralistes parce que sur la commune nous n'en avons que trois et je me dis que le jour où BESINGUES arrête ou si DAVID arrête, qu'est-ce que l'on a derrière ?

C'est surtout cela qui m'intéresse.

Après les kinés, je ne vais pas dire que c'est secondaire mais la priorité ce sont les médecins généralistes.

- Madame Maryvonne POULAIN : surtout qu'il y en a beaucoup qui arrête.

Ils sont en train d'arriver à un âge où.

Il y a beaucoup de personnes de Noyelles qui se retrouve à l'extérieur.

- Monsieur Le Maire : en plus, les médecins sont tellement débordés, ils commencent leur journée à 6h00 au matin et terminent à 21h00 – 22h00 le soir.

Ils prennent une journée dans la semaine, donc, si vous tombez malade et bien vous n'avez pas votre médecin à disposition, tandis qu'en créant un cabinet, s'il y a deux – trois médecins qui sont à l'intérieur du cabinet, vous pouvez aller voir l'autre.

Je pense que c'est quand même intéressant pour la population.

Mais je reviendrai vers vous dès que j'aurai tous les tenants et les aboutissants.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on va s'abstenir sur le magasin LIDL et l'affichage.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

- Madame Maryvonne POULAIN : nous sommes pour tous les points sauf celui de LIDL pour les raisons « on attend d'avoir des renseignements ».

- Monsieur Le Maire : d'accord.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité pour le point sur la vente LIDL.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité pour le point « affichage sauvage ».

3) ADOPTION DES COMMISSIONS :

** travaux du 19 juin 2017 :*

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations, Maurice est là pour y répondre.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : nous aimerions savoir où sont les questions posées en divers.

- Monsieur Maurice BERNARD : on ne les a pas mises.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : c'est dommage.

- Monsieur Maurice BERNARD : je n'ai pas suivi le compte-rendu.

C'est Michel qui m'a demandé de le faire.

Il faut que je vois avec Michel.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : on avait parlé des dalles.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est fait.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : oui, mais j'aurai bien aimé que ce soit noté.

- Monsieur Le Maire : on va les rajouter au PV.

Il y avait deux questions concernant les dalles du parvis de l'église ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : oui.

Il y avait les mauvaises herbes qui poussent sur l'église.

Maintenant, on a une nacelle pour enlever les herbes, ça fera un petit peu plus propre.

- Monsieur Le Maire : nous rajouterons ces deux points à l'ordre du jour.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'aurai une petite question qui n'est pas à l'ordre du jour.

Les travaux de la caserne des pompiers, ça en est où ?

- Monsieur Le Maire : alors les travaux de la caserne des pompiers, les appels d'offres ont été faits, les entreprises ont répondu et logiquement les travaux devraient reprendre incessamment sous peu.

C'est l'entreprise TURKOWIAK qui va reprendre les travaux, 3ème semaine d'août.

- Madame Maryvonne POULAIN : on s'abstiendra sur cette commission en raison des questions diverses qui n'ont pas été reportées parce que ça concerne encore une fois le magasin LIDL et puis aussi même si vous êtes dans les normes en vigueur, pour le revêtement de voirie qui se trouve rue du 14 juillet mais qui se trouve aussi au coin de la rue Pasteur et qui est extrêmement dangereux.

Alors maintenant, vous irez expliquer si un jour il y a des victimes qu'on a les normes en vigueur parce que c'est vrai qu'il faut rouler à 30 pour ne pas dérapier mais quand vous voyez les idiots qui passent à toute vitesse.

Un jour, on aura peut-être des voitures qui rentreront dans les façades.

On en avait parlé.

On va s'abstenir mais pour toute la commission.

- Monsieur Maurice BERNARD : je peux répondre à la question ?

Aujourd'hui, personne ne respecte les STOP, qu'est-ce que l'on fait, on enlève les STOP ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais je te dis que le jour où il y aura une victime,

Tu ne peux pas dire aux gens de ne pas rouler.

Tu as entendu le gymkhana qui se passe et si un gosse arrive il va se faire envoler.

- Monsieur Daniel CAPILLON : il y a quelque temps Maurice quand on t'avait posé la question, tu nous avais répondu que tu allais faire un gravillonnage dessus.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui.

- Monsieur Daniel CAPILLON : pourquoi tu ne l'as pas fait ?

- Monsieur Maurice BERNARD : parce que je n'ai pas les finances pour le réaliser.

Et comme nous sommes dans les normes, on ne va pas dépenser les sous pour rien.

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien nous, on s'abstient.

- Monsieur Le Maire : concernant cette commission, quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : en bonne logique, nous allons valider la commission sauf le point pour LIDL bien sur.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité.

* REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BOULOGNE rappelle qu'il est intervenu lors de la commission travaux pour signaler la présence de végétation sur l'église.

Il fait remarquer également que des dalles du parvis sont décelées.

La réponse émise lors de la commission est que les services techniques feront le nécessaire.

* finances du 21 juin 2017 :

- Monsieur Le Maire : commission des finances, c'est comme d'habitude.

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

* ADMINISTRATION GENERALE :

2017-62 : signature d'une convention avec la société ECOFINANCE COLLECTIVITES, dont le siège social est situé 5 avenue Albert Durand – Aéroport Bât 5 – 31700 BLAGNAC , qui a pour objet de fournir à la collectivité une assistance très concrète en vue d'optimiser ses cotisation fiscales dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées.

La base de rémunération d'Ecofinance sera déterminée par toutes les optimisations de charges liées à la taxe foncière issues des préconisations d'Ecofinance retenues par la Collectivité, et adressées par cette dernière à l'administration fiscale ou autre.

Les honoraires d'Ecofinance seront égaux à 45 % (quarante-cinq pour cent) hors taxes, de l'économie constatée.

Le montant cumulé des honoraires de cette convention est limité à 24 900 € H.T. (vingt-quatre mille neuf cents euros H.T.).

2017-80 : signature d'un contrat d'abonnement avec INFOGREFFE (Autorité d'Enregistrement de CERTEUROPE) représenté par Monsieur Bernard BAILET, Président et relatif au renouvellement du certificat électronique de Madame VALIN Virginie pour la dématérialisation des actes administratifs pour une durée de trois ans.

Le montant de la prestation s'élève à 284,40 €.

2017-81 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental "Aide au fonctionnement : pour l'acquisition de documents pour l'année 2017".

Le taux unique de la subvention s'élève à 30% du montant du projet déposé dans la limite d'un plafond de 10 000 € maximum.

Le dossier vise à développer 3 secteurs :

- les livres en grands caractères,
- les albums pour les tout-petits (tissu, plastique...),
- les séries des romans adultes.

*** ENSEIGNEMENT - JEUNESSE :**

2017-63 : signature d'un contrat de location d'équipement de vacances pour les classes de découverte et les séjours de vacances avec Monsieur HAUTEVILLE pour un hébergement à Châtel en Haute-Savoie d'une durée de 12 jours à compter du 21 juillet 2017 pour le petit déjeuner au 01/08/2017 après le repas du soir.

Séjour pour 22 enfants et 2 adultes.

Le montant de la prestation s'élève à 7 776,00 €.

Un acompte de 25% sera versé à la signature du présent contrat.

Le solde du prix du séjour sera versé à réception de la facture.

2017-67 : fixation des tarifs pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le mercredi 24 mai 2017 au foyer municipal comme suit :

– Entrée :

* 3 €, si déguisé,

* 5 €, non déguisé.

Gratuit pour les jeunes des CAJ de Loison et d'Hulluch.

2017-68 : fixation des tarifs pour le séjour été à Châtel en Haute Savoie qui se déroulera du 21 juillet au 2 août 2017.

Le montant de la participation financière s'élève à :

TARIFS				
Quotient familial	Bénéficiaire CAF	De 0 à 800	De 801 à 1 200	+ de 1 200
Participation des familles	100 €	350 €	400 €	425 €

**** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :***

2017-64 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR, Gérant et relative à une prestation de sonorisation qui se déroulera le jeudi 18 mai 2017 de 12h00 à 17h00 dans le cadre du repas du centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € T.T.C.

2017-70 : signature d'une convention d'intervention avec le prestataire AMBIANCE CELEBRATIONS relative à la livraison, l'installation, le démontage et la reprise de 3 gonflables et une machine à barbe à papa au centre social qui se déroulera le mercredi 07 juin 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 265 € T.T.C.

2017-71 : signature d'une convention d'engagement avec la COMPAGNIE LA BELLE HISTOIRE représentée par Madame Brigitte NELKEN, Présidente et relative à :

- une représentation par deux comédiennes professionnelles, de la création « Questions pour un côlon », animation du débat gérée par une personne de l'équipe artistique qui se déroulera le 23 mai 2017 à 14h30.

Le montant de la prestation s'élève à 1 170 €.

**** FETES ET ASSOCIATIONS :***

2017-69 : fixation des tarifs pour la sortie Marche Nordique qui se déroulera à STELLA le vendredi 30 juin 2017, comme suit :

- 15 € / adhérent de l'atelier marche nordique.

2017-72 : fixation des tarifs pour le repas de ducasse qui se déroulera le dimanche 30 juillet 2017 à 12h00 au foyer municipal.

Le montant de la participation financière s'élève à :

- adulte Noyellois : 14 €/personne,
- enfant Noyellois : 10 €/personne,
- adulte extérieur : 18 €/personne,
- enfant extérieur : 12 €/personne.

2017-73 : fixation des tarifs pour le voyage des aînés qui se déroulera à LICQUES le vendredi 08 septembre 2017.

Le montant de la participation financière s'élève à 25 € par adulte (tarif unique).

2017-74 : signature d'un contrat avec les autocars BENOIT pour le voyage des aînés qui se déroulera le vendredi 08 septembre 2017 à LICQUES.

Le montant de la prestation s'élève à 6 090 €.

2017-76 : signature d'un contrat de vente avec l'artiste FREDDY STAL et relatif à une animation musicale ou dansante le dimanche 30 juillet 2017 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 330 € net + GUSO à régler par l'employeur auprès de l'organisme.

*** MARCHÉS PUBLICS :**

2017-65 : autorisation à déposer un dossier de subvention, auprès des services de l'État au titre de la réserve parlementaire, relatif aux travaux de restructuration et d'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 HT et le montant de la subvention est de 10 000,00 €.

2017-66 : signature d'un contrat avec le Cabinet Plasson, représentée par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la banque alimentaire.

Le montant des prestations s'élève à : 2 400,00 € HT.

2017-75 : attribution du marché "Réfection Toiture Terrasse au logement de l'école CERF HANOTEL" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit ETANDEX, 985 RUE DU CHEMIN VERT, CRT3, 59273 FRETIN, pour le montant d'offre contrôlé de 16.853,85 € hors TVA ou 20.224,62 €, TVA comprise.

2017-77 : autorisation à déposer un dossier de subvention, auprès des services de l'État au titre de la réserve parlementaire, relatif aux travaux de restructuration et d'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Le montant prévisionnel des travaux subventionnables s'élève à 494 500 € HT et le montant de la subvention est de 20 000,00 €.

2017-79 : considérant le DCE N° 2017INV5 relatif au marché "PÔLE SPORTIF GALLET" établi par le Service Marchés Publics et Subventions.

Attribution du marché "PÔLE SPORTIF GALLET" au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit HAPPY ARCHITECTURE, 100 Rue de la Duquesnière, 59100 ROUBAIX, pour le montant d'offre contrôlé de 70 000,00 € hors TVA ou 84 000,00 €, 20% TVA comprise.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser concernant ces décisions.

- Madame Maryvonne POULAIN : avec mon habituelle perfectionnisme, la 2017/78 a-t-elle été annulée, est-elle en attente, que concernait-elle ?

- Monsieur Le Maire : elle est en cours.

- Madame Maryvonne POULAIN : et elle concerne ?

- Monsieur Le Maire : c'est une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, relatif aux travaux de restructuration et d'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Elle est en cours.

Pas d'autres questions concernant ces décisions ?

5) COMPTE DE GESTION 2016 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2016 de la trésorerie.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de l'année et est identique au résultat du Compte Administratif.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez avant de voter le compte-administratif nous devons voter le compte de gestion du percepteur qui reflète exactement ce compte-administratif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE :

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez le compte-administratif c'est le résultat définitif de la gestion du fonctionnement et des investissements de l'année N-1, donc, de l'année 2016.

Les points forts de ce compte-administratif c'est surtout le maintien des taux d'impositions qui n'ont pas évolués depuis 5 ans, la stabilité des charges de fonctionnement, un résultat excédentaire de 414 885 € et surtout une poursuite de notre programme d'investissement.

Pour rentrer un peu plus dans le détail pour permettre de me reposer quelques instants, et comme Monsieur MAKOWIECKI le fait très très bien, je vais lui laisser la parole pour présenter ce compte-administratif 2016.

- Madame Maryvonne POULAIN : même pendant la présentation tu sors ?

- Monsieur Le Maire : non, je sors au moment du vote.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : je vous invite à regarder l'écran si vous le voulez bien.

(voir annexe).

- Monsieur Le Maire : merci Monsieur MAKOWIECKI.

Tu peux revenir un peu sur les charges de personnel parce qu'au niveau des charges de personnel ça ne veut pas dire grand chose.

Parce que ce qu'il faut voir aussi, ce sont les services rendus à la population.

Les 708 € par rapport à une commune de notre strate, il est évident que si une commune qui fait le même nombre d'habitants que nous et qui n'ont pas les mêmes services, bien évidemment, les charges de personnel vont être inférieures.

Au niveau du compte administratif qui est le reflet du budget primitif, on a pas fait de dépenses supplémentaires, on a essayé de maintenir nos charges de fonctionnement comme on l'a dit depuis des années.

Ça, c'est hyper important tout comme les charges de personnel qui sont en légère augmentation.

Un budget qui ressemble aux années précédentes.

On a vraiment essayé de faire des efforts à tous les niveaux pour ne pas accroître les charges parce que notre volonté est de ne pas augmenter les impôts tout en maintenant bien évidemment nos investissements.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

Si vous avez des questions avant vos commentaires sur le budget, vous pouvez nous les poser, Stéphane et moi même essaierons d'y répondre.

Sinon, je laisse la place à Maurice pour présider ce vote du compte-administratif.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai une petite question subsidiaire.

Est-ce qu'au niveau des loyers, tout le monde paye en temps et en heure ?

- Monsieur Le Maire : oui.

Nous n'avons pas d'impayé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça rentre bien avec l'exploitation des biens ?

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

S'il n'y a pas d'autres questions, je laisse la place à Maurice pour le vote.

- Monsieur Maurice BERNARD : des commentaires sur ce compte administratif ?

Oui Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN : en plus, je vais même remercier Monsieur Le Maire parce qu'il vient de nous tendre une perche.

Je vais faire court ne vous inquiétez pas.

Monsieur Le Maire vient de nous dire un budget qui ressemble à celui des années précédentes, donc, ce qui explique que notre vote sera le même que les années précédentes.

Voilà et merci Monsieur Le Maire.

Mais je vais intervenir quand même.

Nous laisserons le soin au groupe de la majorité de féliciter la gestion de Monsieur Le Maire.

Pour nous, toujours trop de ventes de patrimoine, plus de 4 000 000 d'euros depuis quelques années et encore nous en avons oubliés.

Et ça se poursuit, même à perte s'il le faut.

C'est pourquoi en commission de finances nous avons demandé la liste des patrimoines surtout immobilier restant et nous espérons la recevoir prochainement.

Ces ventes apportent-elles un plus aux habitants ?

On se pose la question.

Toujours trop aussi de montants d'études prévus au BP et non réalisés, 182 000 €, 43 000 € réalisés.

Nous pourrions nous étaler un peu plus mais nous laissons cela aux autres, c'est pourquoi nous voterons contre.

J'ai fait court, hein.

- Monsieur Maurice BERNARD : je voulais dire que concernant le patrimoine, il est évident que l'on revend mais en fait en vendant le patrimoine, on refait des économies parce que l'état aujourd'hui du patrimoine municipal est dans un tel état que si nous ne le faisons pas ça va nous coûter très cher.

A mon avis, si nous ne sommes pas prêts de l'utiliser, il vaut mieux vendre maintenant.

Et en plus, ça évite aussi d'augmenter les impôts.

- Madame Maryvonne POULAIN : je peux juste rajouter ?

C'est de dire quand même que quand vous étiez Monsieur Le Maire, Maurice BERNARD et Jean-Michel SKOTARCZAK, dans l'équipe de 2001-2008, on avait du patrimoine, on l'entretenait, on payait des taxes, et malgré tout, on avait plein de choses quand même, ce qui prouve que nous n'étions pas si mal que ça quand même.

On pouvait se le permettre.

Ça a déjà été dit.

- Monsieur Maurice BERNARD : quelqu'un d'autre veut intervenir ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : à chaque fois on dit le patrimoine il faut le vendre, il faut le vendre mais il fallait l'entretenir quand même.

Forcément à un moment on est obligé de le vendre.

- Monsieur Maurice BERNARD : mais l'entretenir pour y faire quoi ?

Si c'est pour l'entretenir et le laisser comme cela sans utilisation, ça ne sert à rien.

Si on entretient un bâtiment c'est pour l'utiliser.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : quand on fait un référentiel foncier, c'est à dire que lorsque l'on vend un logement par le biais d'une DIA, c'est à dire une Demande d'Intention d'Aliéner, c'est qu'effectivement il y a quelque chose à faire.

Ça fait bouger.

Recadrer un quartier, c'est l'exemple même de l'Impasse Fleury où d'un logement, deux, trois, quatre, on restructure complètement le quartier et en une dizaine d'années on se retrouve avec des logements neufs.

Ça n'a pas été vendu à des marchands de sommeil, ça n'a pas été entretenu pendant quelques temps certes mais ça a été rasé et remis en état avec du nouveau logement pour satisfaire une population.

Cela s'appelle acheté mais pour revendre mais on le sait.

Entretien du patrimoine pour dire d'entretenir du patrimoine et le conserver, franchement, je n'en vois pas l'intérêt.

Mais, c'est votre façon de voir les choses mais ce n'est pas la nôtre.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, mais ça je l'entends bien.

C'est une évidence d'acheter pour restructurer un centre ville ou restructurer un quartier je suis d'accord.

On a quand même du patrimoine qui reste en ville, on le vend parce qu'il est en mauvais état, exemple, le 10 rue de la République.

Il est en mauvais état il faut le vendre, il faut le vendre pas cher, mais il n'a pas été entretenu.

Or, ce n'était pas un bâtiment que l'on avait acheté pour le détruire à cours terme ou moyen terme.

C'est là, le sens de ma réflexion.

Le fait de racheter effectivement, tu l'as dit et tu l'as très bien dit, c'est plus judicieux et c'est ce qu'il faut faire.

Par contre vendre des structures que l'on a en ville en nous disant qu'il faut le vendre parce qu'il est déprécié.

Je suis désolé mais un patrimoine quand il se déprécie, c'est de notre faute.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça coûte cher à entretenir.

Il n'y a pas simplement le manque d'entretien, mais aussi le vieillissement.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc le vieillissement on le ralentit, quand on a un bien effectivement, on l'entretient.

Il vieillit, on le rénove.

C'est un choix.

Vous, vous faites le choix de le vendre, c'est tout mais nous, nous ne sommes pas d'accord.

Par contre, je reviens sur ce que Monsieur SKOTARCZAK disait.

Sa réflexion est bonne, je suis d'accord avec vous, mais on ne parle pas de la même chose.

- Madame Maryvonne POULAIN : justement, je reviens sur les paroles de Jean-Michel parce que si la résidence les deux arches existe aujourd'hui, c'est bien parce que 2001 à 2008, on a acheté toutes les anciennes demeures et le projet qui était réalisé à ce moment là et nous avons déjà cette vision des choses, c'est vous qui l'avez réalisé mais dans tous les cas, les terrains ont commencé à être achetés.

Comme vous aujourd'hui, vous rachetez tous les terrains qui sont autour de la mairie, on verra encore une vente tout à l'heure.

On comprend très bien que c'est justement pour pouvoir refaire un peu la même chose.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : tout est lié.

Parce que des communes n'ont pas fait d'opération et se retrouve aujourd'hui avec des anciens commerces qui sont devenus habitations, appartements et au niveau de la Communauté d'Agglomération, on est en train de voir, enfin, le permis de louer.

Il y a des communes ou des endroits sont gangrenés parce qu'il y a des SCI, parce qu'il y a des marchands de sommeil, parce qu'un jour, ils n'ont pas souhaité mettre une DIA sur un logement et puis un deuxième et un troisième et c'est cela.

Effectivement, sur le patrimoine ancien ou historique de Noyelles-sous-Lens, c'est une autre question, mais est-ce que nous avons encore les moyens d'entretenir des bâtiments qui ont en apport un loyer qui est franchement en dessous de la moyenne nationale.

On a pas le droit d'augmenter les loyers, je suis le premier à le dire, après voilà, ça a été signé il y a trente-quarante ans.

Maintenant, est-ce quand refaisant une toiture sur un bâtiment qui nous appartient, est-ce qu'on a une rentabilité sur ce genre de chose ?

Non.

Donner la possibilité au locataire de l'acquérir, je pense que ça doit rentrer dans le cadre des logements sociaux construits, logements vendus.

Il y a possibilité de racheter un logement si on construit du logement social.

Ça fait partie de schéma de cohérence territorial.

- Monsieur Maurice BERNARD : plus de remarques ou de questions ?

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : je voulais juste poser une question.

Par rapport au bâtiment qui se trouve en face de la poste, le grand bâtiment ?

- Monsieur Maurice BERNARD : le 43.

Oui.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : quel est le projet qui est prévu ?

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est une question pourrie Louis.

- Madame Sabine BANACH : et sans rapport avec le compte.

- Monsieur Maurice BERNARD : ce bâtiment aujourd'hui, n'est plus accessible au public.

On a été obligé de le fermer parce que l'intérieur du bâtiment est encore bien mais seulement le problème c'est qu'il ne peut plus accueillir de public.

On réfléchit sur l'ensemble qu'il va y avoir avec d'abord la remise en place du stade Gallet et revoir après au niveau des SOFACOS, à abattre aussi le Foyer Jules Verne.

Peut-être qu'il sera abattu, peut-être pas.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : je vais clôturer le débat. J'interviens au nom de notre groupe « L'essentiel c'est Noyelles ».

Le compte-administratif 2016 confirme la bonne santé financière de la ville.

Il prépare et préserve ainsi les réalisations des années à venir pour tous les domaines d'activités, culture, éducation – jeunesse, sports, solidarité – insertion, soutien des vies associatives.

Pour y parvenir, nous sommes bien entendu restés rigoureux sur notre gestion et nous avons renforcé nos efforts budgétaire, conditions indispensables au maintien d'un service public adapté aux évolutions sociales et démographiques de la commune.

Nous préservons ainsi la qualité de vie à laquelle les Noyellois sont particulièrement attachés.

En effet, le compte administratif 2016 traduit parfaitement la volonté de maintenir un niveau élevé d'autofinancement des investissements.

On pourra toujours ergoter sur tel ou tel chiffre.

La question des finances municipales traite donc ici en bassin prioritaire porte ses fruits.

Dans un contexte difficile pour les collectivités, les questions de dépenses, de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité.

Cette bonne santé financière est une bonne nouvelle et je crois que nous devons nous en féliciter.

C'est aussi une bonne nouvelle pour les contribuables Noyellois qui pour la cinquième année consécutive ont connu la stabilité fiscale en 2016.

Nous voterons « pour » le compte administratif 2016 qui illustre encore une fois le projet de notre équipe, à savoir l'amélioration du quotidien des Noyellois et la construction du Noyelles de demain.

Merci à vous.

- Monsieur Maurice BERNARD : mesdames, messieurs, merci beaucoup d'être intervenus.

Je pense que l'on peut passer au vote.

Il n'y a plus de questions ?

Je vais démarrer très rapidement, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès			3
TOTAL	22	4	3

Adopté à la majorité.

- Monsieur Maurice BERNARD : voté à la majorité avec 3 « abstentions » et 4 « contres ».

- Monsieur Le Maire : merci à mes collègues qui continuent à me faire confiance et j'en profite également pour remercier tous les services de la ville qui font des efforts depuis quelques années pour diminuer toutes ces charges de fonctionnement.

Merci bien évidemment au service comptabilité et au service marché pour la conception de ce compte administratif.

Nous pouvons continuer l'ordre du jour et passer au point suivant qui est dans la continuité de ce compte-administratif.

7) AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :

Monsieur Le Maire : je vous invite à prendre la page 67.

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement, le résultat de l'année est de 235 270,69 €.

Le résultat antérieur reporté, c'est à dire celui de 2015, de 399 595,46 €.

Le résultat à affecter s'élève à 634 866,15 €.

Au niveau de l'investissement, le solde d'exécution est à – 285 237,79 €.

Reste à réaliser en investissement, un excédent de 65 256,87 €, soit un besoin de financement de 219 980,92 €.

Je vous propose d'affecter une somme d'un montant de 219 980,92 € à la section d'investissement et de laisser en section de fonctionnement la somme de 414 885,23 €.

Ces sommes bien évidemment seront inscrites au BP 2017.

Concernant cette affectation de résultats, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Si vous ni voyez pas d'inconvénients, nous allons tout de suite passer au point 9 qui est dans la continuité du compte administratif.

9) DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2017.

Il s'agit de régulariser l'affectation réalisée par anticipation lors du vote du BP 2017.

En effet, il existe une différence de 92,31 €.

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
002	002	Résultats de fonctionnement reporté	- 92,31 €
TOTAL CHAPITRE 002			-92,31 €
70	70632	Redevances services à caractère loisir	+ 92,31 €
TOTAL CHAPITRE 70			+92,31 €
TOTAL DES RECETTES			0

- *Monsieur Le Maire* : c'est une décision modificative parce que au BP on anticipe toujours les résultats et il nous manquait un différentiel de 92,31 €.

Je vous propose de retenir au chapitre 2 cette somme de 92,31 € et de l'affecter au chapitre 70.

Concernant cette décision modificative, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Nous revenons donc au point n°8 qui est le rapport annuel de l'utilisation 2016 – Dotation de Solidarité Urbaine.

8) RAPPORT ANNUEL UTILISATION 2016 DOTATION SOLIDARITE URBAINE :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2016, comme suit :

DESIGNATION	COUT 2016	FINANCEMENT
Centre de loisirs sans hébergement	735 626,23 €	Participation des familles : 40 956,60 € CAF : 109 740,96 €
École de musique	150 683,34 €	Conseil Général : 425,00 € Participation des familles : 7 433,00 €
Centre Social Kaléïdoscope	390 552,81 €	CAF : 102 576,53 € Subventions : 37 400,00 € Participation des familles : 13 905,10 €
Bibliothèque Audiothèque	368 731,64 €	Participation des familles : 920,24 € Subventions : 3 000,00 €
Centre culturel	163 334,78 €	Participation des familles : 20 071,00 € CALL : 18 500,00 €
Multi-accueil Françoise Dolto	260 404,69 €	Participation des familles : 28 761,39 € CAF : 94 992,21 €
Cantine scolaire	131 967,10 €	Participation des familles : 96 282,73 €
Colonies de vacances	40 096,50 €	Participation des familles : 17 127,10 €
TOTAL	2 241 397,09 €	

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le coût de ces actions s'élève à 2 241 397,09 €.

Les financements autres que la dotation de Solidarité Urbaine sont de 592 091,86 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2016 est de 952 117,00 €.

La collectivité supporte la différence en dépense, soit : 697 188,23 €.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, cette DSU on a obligation de l'utiliser pour les services sociaux, pour la jeunesse et surtout pour la population en difficulté.

Cette Dotation de Solidarité Urbaine en 2016 elle était de 952 117 €.

Elle nous a permis de monter des actions qui s'élèvent à un montant total de 2 241 397,09 €.

A cela, nous pouvons retirer des subventions qu'on a eu autre que la DSU pour un montant de 592 091,86 €.

Ce qui fait que le différentiel supporté par la collectivité en dépenses s'élève à 697 188,23 €.

Ces actions ont été en faveur des centres de loisirs sans hébergement, pour l'école de musique, pour le centre social Kaléïdo, pour la bibliothèque, pour le centre culturel, pour le multi accueil, pour la cantine scolaire et les colonies de vacances.

Si vous n'avez pas de questions concernant cette utilisation de la DSU.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) CREATION DE POSTE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que suite à la promotion interne d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'Attaché Territorial.

- Monsieur Le Maire : suite à la promotion interne d'un agent il y a lieu de créer un poste d'attaché en remplacement d'un poste de rédacteur.

Il s'agit du poste de Nadine DEBAS qui sera en retraite dans un an exactement.

Au prochain conseil, nous enlèverons un poste de rédacteur. Pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RUNNING CLUB NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association RUNNING CLUB NOYELLOIS dans le cadre du Défi Noyellois sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

En 2016, la somme de 6 000 € leur a été attribuée, pour les Boucles Noyelloises et le Défi Noyellois.

En 2017, nous avons voté précédemment la somme de 5 000 € correspondant aux Boucles Noyelloises.

- Monsieur Le Maire : comme on le fait habituellement, il y a deux subventions qui sont versées au RUNNING CLUB, une pour les Boucles et une pour le Défi.

Pour cette année nous avons déjà versé une subvention pour les Boucles, par contre, nous n'avons pas versé la subvention pour le Défi qui se monte à 1 000 €.

Je ne sais pas si je vous l'ai déjà dit mais concernant le Défi, c'était la dernière année.

A partir de l'année prochaine il n'y aura plus de Défi Noyellois.

Vu que le Running est un club qui est en pleine expansion et puis, il n'y a plus tellement de, parce que le but au départ, c'était une fiche action et le but c'était de permettre à des gens qui n'avaient jamais fait de courses à pieds de pouvoir les entraîner pour pouvoir faire un marathon.

Ça a bien fonctionné pendant quelques années et ça a permis de ce fait de créer l'association du RUNNING CLUB.

Maintenant, comme cette association fonctionne très très bien.

Combien y-a-t-il d'adhérents Freddy ?

- Monsieur Freddy MIETTE : 75.

- Monsieur Le Maire : 75 adhérents.

Donc, l'année prochaine il n'y aura plus de Défi.

Pas de questions concernant cette subvention ?

Par contre, Freddy ne pourra pas prendre part au vote, il fait parti de l'association.

Quelles sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

12) INDEMNITES DES ELUS :

Monsieur Le Maire rappelle sa délibération en date du 02 avril 2014 fixant les indemnités des élus.

Ces indemnités de fonctions sont allouées, dans la limite de l'enveloppe au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation.

Considérant que les taux sont fixés par l'article L2123/23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la commune compte 6 865 habitants.

Considérant que les majorations suivantes peuvent être appliquées :

- 15 % au titre de commune anciennement chef-lieu de canton conformément au décret n°2015/297 du 16 mars 2015,
- au titre de la perception de la Dotation Urbaine de Solidarité.

Monsieur Le Maire propose de voter les indemnités suivantes en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Indemnité du Maire : 63,29 % de l'indice brut terminal,
- Indemnité des Adjointes : 25,3 % de l'indice brut terminal,
- Indemnité des Conseillers Délégués : 8 % de l'indice brut terminal.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Cette délibération a pour but de se conformer à la loi qui a fait passer l'indice brut terminal de 1015 à 1022.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, l'indemnité des élus est calculée suivant un indice brut que l'on appelle terminal.

L'année dernière il était à 1 015 et cette année, il passe à 1 022.

Je vous demande de délibérer pour que l'on puisse mettre en place cet indice.

De toute façon, il a déjà été mis en place depuis début février vu que c'est fait automatiquement mais on nous oblige à prendre une délibération.

La prochaine fois, nous n'en prendrons plus vu que sur la délibération nous allons stipuler que l'indice est calculé en fonction de l'indice brut terminal.

Avant 1 015 apparaissait sur la délibération, là, les 1 022 n'apparaîtront pas sur la délibération vu que ce sera indiqué « indice brut terminal ».

Pas d'observations ?

- Madame Maryvonne POULAIN : déjà, Monsieur Le Maire, vous nous dites que c'est déjà fait depuis le mois de janvier, mais vous auriez pu nous en parler au mois de février.

Quand on a eu plusieurs conseils.

Mais Monsieur Le Maire pour que vous évitiez de dire que nous avons un mauvais esprit, je vais juste vous relire le point sur la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 et je répète bien du 25 septembre 2014.

« Modification de la délibération fixant les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les taux sont fixés par l'article L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la base de l'indice brut mensuel 1015.

Réglementairement deux majorations s'appliquent, la première provient du fait que la commune a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours des trois dernières années.

La seconde se justifie par le fait que la commune conserve son statut de chef lieu de canton jusqu'aux prochaines élections Régionales et Départementales. »

Sauf que les prochaines élections Régionales et Départementales ont eu lieu en 2015.

Ce qui fait que normalement les 15 % vous ne devriez plus les avoir.

Sauf qu'aujourd'hui, vous nous mettez dans la nouvelle délibération que l'on a toujours droit à 15 % au titre de commune anciennement chef-lieu de canton.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : sauf que là, vous dites qu'on y a droit jusqu'en 2015 et maintenant.

- Monsieur Le Maire : après ce n'est pas moi qui fait les lois.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, non.

Mais en plus, je précise bien que vous marquez quand même que les majorations suivantes peuvent être appliquées.

C'est à dire que ce n'est pas une obligation en plus.

Mais vous mettez aussi à la fin, « cette délibération a pour but de se conformer à la loi ».

Effectivement, on veut se conformer à la loi, mais on peut aussi faire comme les autres villes qui laissent leurs indemnités, si on veut vraiment continuer sur ce chemin là.

les seules obligations sont pour les toutes petites villes, où les maires n'ont pratiquement rien et ne prennent souvent rien et là, on les oblige à s'augmenter.

Donc là oui, c'est une obligation.

C'était juste pour vous dire quand 2014, vous parlez des 15% de majoration jusqu'en 2015 et que finalement.

Alors c'est un nouveau décret, un nouveau ?

- Monsieur Le Maire : oui. Vas-y Stéphane.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est important parce que en fait, effectivement, la loi prévoyait cela.

C'est à dire que les anciens cantons, percevaient jusqu'au renouvellement des Conseillers Généraux.

Cependant, suite à une question parlementaire, un décret du 16 mars 2015 est venu, quelques jours avant le renouvellement des Conseillers Généraux, préciser que les élus des anciens chefs lieux de canton pouvaient garder cette majoration.

- Madame Maryvonne POULAIN : jusqu'à quand ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : on ne sait pas.

Après juste pour compléter un peu ce qu'à dit Monsieur Le Maire.

Le gros problème c'est que dans la délibération initiale, on faisait référence à l'indice 1 015 qui était l'indice brut terminal.

Depuis le 1^{er} janvier, l'indice brut terminal est de 1 022.

Donc, la délibération n'est plus bonne.

- Monsieur Le Maire : alors, pour votre information, cette augmentation d'indice pour un Maire c'est 20 € brut en plus par mois, pour un Adjoint c'est 8 € et pour un Conseiller Délégué c'est 2 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : si on regarde le budget 2016 et si on regarde le budget 2017, on sait lire.

C'est marqué indemnités des élus et on voit que ça fait 5 000 € par an.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

Concernant cette délibération, quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non.

- Monsieur Le Maire : oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on vote deux actions dans cette délibération ?

Il y a les 15 % qui étaient enlevés mais qui sont remis tout de suite, si j'ai bien compris.

- Madame Sabine BANACH : ils n'ont jamais été enlevés.

- Monsieur Le Maire : ils n'ont jamais été enlevés.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : la loi a permis de les garder.

La première délibération, la loi disait il faut garder les 15 % jusqu'aux prochaines élections.

15 jours avant les élections, la loi dit « ils peuvent les garder ».

Il n'y a pas eu de modification.

La modification concerne l'indice terminal et la délibération reprend l'ensemble des majorations.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est très confus.

Donc, il y a un indice brut qui change parce que l'indice brut a changé.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : indice brut terminal de la fonction publique.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : l'indice il monte, il monte.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non.

En fait, les indices de la fonction publique s'arrêtaient à 1 015 et la loi dit il y a un nouvel indice c'est 1 022.

Le Code Général des Collectivités dit que l'indemnité des élus est par rapport à l'indice terminal brut.

Aujourd'hui, nous étions à l'indice 1 015 c'est ce qui aide la perception, c'est pour mettre le document juridique qui correspond à la réalité.

Maintenant, l'augmentation financière effectivement on parle de 8 € brut pour un adjoint.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : moi je trouverais cela sympathique que l'on puisse nous accorder une indemnité.

- Madame Sabine BANACH : ce n'est pas légal.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas légal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si c'est légal.

- Monsieur Le Maire : tout dépend du nombre d'habitants.

Mais pas pour une commune comme la nôtre.

- Madame Sabine BANACH : c'est la délégation qui fait l'indemnité.

Ça voudrait dire donner une délégation de pouvoirs et donner une signature à chacun d'entre vous.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme les Conseillers Délégués.

- Madame Sabine BANACH : ce n'est pas le poste qui fait l'indemnité, c'est la délégation.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a les Présidents, les Vices-Présidents, les Conseillers et après les petits Conseillers Communautaires.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, à priori, c'est non.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas à priori, c'est non.

Tu peux te renseigner.

- Monsieur Bernard FINEZ : *c'est bien d'avoir essayé.*

- Monsieur Le Maire : *en plus, il y a une enveloppe maximum.*

Pas d'autres question ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité.

13) ATTRIBUTION DES INDEMNITES DES REGIES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des montants des indemnités alloués aux régisseurs (es) d'avances et de recettes.

Les barèmes joints au tableau (annexe 1) sont fixés par arrêté ministériel et constitue une limite supérieure.

Les conditions d'attribution ainsi que les montants seront mentionnés dans l'acte constitutif ainsi que l'arrêté de nomination des agents.

Les indemnités sont cumulables en cas de pluralité de régies.

En cas d'absence du régisseur titulaire pour une durée supérieure à deux mois, une indemnité sera versée au mandataire suppléant au prorata du temps durant lequel il occupe l'intérim sans toutefois, dépasser une durée de 6 mois renouvelable une fois.

La périodicité du versement est annuelle.

- Monsieur Le Maire : *c'est simplement la mise à jour du tableau que nous avons reçu là également de la perception.*

C'est pour déterminer les indemnités annuelles que perçoivent les agents quand ils ont en charge une régie municipale.

Tout le détail est en annexe.

Je présume qu'il n'y a pas d'observations.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU SERVICE CIVIQUE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il souhaite renouveler son agrément lui permettant d'accueillir des jeunes volontaires en service civique et ceci pour une période de trois ans.

Les références juridiques :

La loi n°2010/241 du 10 mars 2010 crée le service civique volontaire pour favoriser l'engagement de jeunes volontaires.

Le principe :

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Les domaines d'intervention :

Il peut être effectué dans 9 grands domaines, qui sont :

- * culture et loisirs,
- * développement international et action humanitaire,
- * éducation pour tous,
- * environnement,
- * intervention d'urgence en cas de crise,
- * mémoire et citoyenneté,
- * santé,
- * solidarité,
- * sport.

L'indemnisation :

Le service civique est indemnisé 580,55 € net par mois, sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission d'au moins 24h00 par semaine.

L'État prend en charge l'indemnisation à hauteur de 472,97 € et la commune prend en charge la prestation équipements, transports... pour un montant de 107,58 €.

L'indemnisation des volontaires évoluera selon la hausse du point d'indice.

- Monsieur Le Maire : vous savez que sur la commune de temps en temps, ça nous arrive de recruter des services civiques.

Nous en avons au centre social.

Là nous risquons d'en prendre également au service jeunesse.

Nous avons un agrément que nous devons renouveler tous les trois ans donc nous sommes obligés de passer une délibération en Conseil Municipal tout en sachant que le service civique est indemnisé à hauteur de 580,55 € net par mois sur une période de six à douze mois pour une mission de 24 heures par semaine maximum.

Pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) VENTE DE L'HABITATION – 4 RUE JEAN MOULIN :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'un ancien logement de fonction, actuellement occupé par Madame MANGEMATIN Catherine.

L'évaluation de l'estimation des domaines s'élève à 80 000 €.

Madame MANGEMATIN Catherine a émis le souhait d'acquérir ce bien pour cette même somme.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la vente.



- Monsieur Le Maire : nous en avons déjà discuté.

C'est l'habitation qui se trouve à côté de l'école Jean Moulin et qui est occupée actuellement par Madame MANGEMATIN.

L'estimation des domaines s'élève à 80 000 €.

Je vous demande l'autorisation de vendre ce bien au prix de l'estimation des domaines.

- Madame Maryvonne POULAIN : rassurez moi Monsieur Le Maire, vous n'allez pas vendre le passage à côté, dites le nous.

- Monsieur Le Maire : non Madame POULAIN.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais comme ça fait partie des deux ventes avec le 18 rue de la République, vous me confirmez bien pour l'instant qu'il n'y a rien ?

- Monsieur Le Maire : il n'y a rien de fait

- Madame Maryvonne POULAIN : que le porche, vous vous abstenait d'en faire don ou de le vendre, en sachant que si jamais vous le vendez et qu'un jour on pose un crépi là dessus, vous imaginez un peu comment le centre ville sera défiguré.

- Monsieur Le Maire : vous savez il y a des maisons qui sont en crépis dans le centre ville et le centre ville n'est pas pour autant défiguré.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais enfin là, c'est quand même tout une base.

Vous partez carrément du passage du 10 jusqu'au passage.

De toute façon, vous n'enlèverez jamais le passage du 10 ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous allez nous tenir au courant de tous les événements concernant ces ventes et nous n'aurons pas de mauvaises surprises ?

- Monsieur Le Maire : oui bien évidemment et non pas du tout, vous n'aurez pas de mauvaises surprises.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

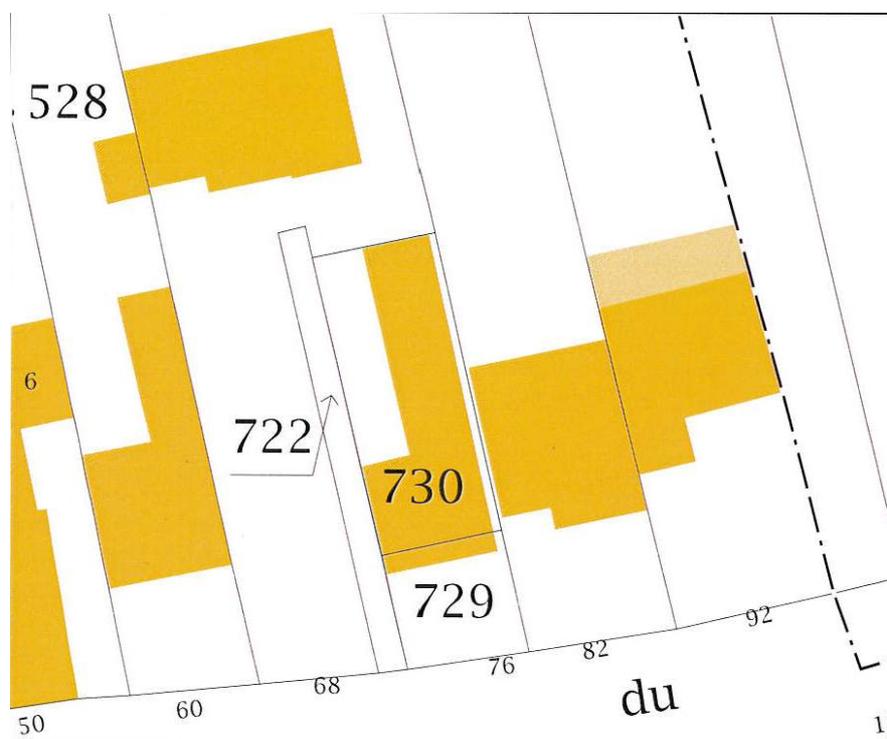
Adopté à la majorité.

16) VENTE D'UN TERRAIN RUE DU 11 NOVEMBRE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame ELLART, Administrée souhaite acquérir le terrain cadastré AB 722-729 et situé rue du 11 novembre.

Description du bien :

Parcelles de forme rectangulaire ayant des façades à rue de 1,60 ml (AB 722) et de 7,50 ml (AB 729).



L'évaluation de l'estimation des domaines s'élève à 6 500 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la vente.

- Monsieur Le Maire : il y a un petit boyau qui fait 1m50 de large et puis en façade il y en a un autre qui fait 7 mètres de large.

La personne qui est Monsieur et Madame ELLART désirent acquérir ces deux petits bouts de terrain pour pouvoir, parce qu'ils sont propriétaire du 730, c'est pour compléter son habitation.

Elle nous a demandé si nous serions d'accord pour lui vendre.

La superficie totale du 722 et du 729 ça fait 42 m² pour la parcelle AB 722 et 67 m² pour la parcelle AB 729.

Le prix de vente s'élève à 6 500 €, c'est l'estimation des domaines ce qui fait un coût au m² de 59,63 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : sur le petit plan que nous avons, on a une bande blanche entre le logement de la dame et le terrain qu'elle va acheter.

C'est quoi l'utilité d'acheter cette petite bande ou il y a une erreur dans notre dessin ?

- Monsieur Le Maire : le client, enfin le client.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est ce qui est stabiloté ?

- Monsieur Le Maire : oui c'est cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils vont acheter ça et ça et ça, à quoi ça va servir ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est bâti.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ce qui est au bout ? Ça appartient à eux aussi ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui.

Donc en vérité c'est tout une parcelle.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : il y a une maison au bout.

En fait, le terrain au bout c'est un autre propriétaire.

- Monsieur Le Maire : c'est un autre terrain.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est pour cela que nous avons aussi besoin de plan.



- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : elle accède par où pour aller chez elle ?

- Monsieur Le Maire : nous on vend cette bande là et celle là.

Ils sont propriétaires et ils vont être propriétaires de ce rectangle là.

Et à côté où tu as le numéro 68, eux, ils sont propriétaires de la parcelle qui est au bout.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça me paraît enclavé.

- Monsieur Le Maire : elle empruntait le chemin là, le chemin communal.

- Madame Maryvonne POULAIN : elle empruntait le chemin communal.

- Monsieur Le Maire : avant c'était des parts de marais.

C'est plus clair ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

- Monsieur Le Maire : c'était un baraquement, c'est cela Marie-Hélène ?

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : oui c'est cela.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

17) VOIE NAVIGABLE DE FRANCE – CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial avec les Voies Navigables de France.

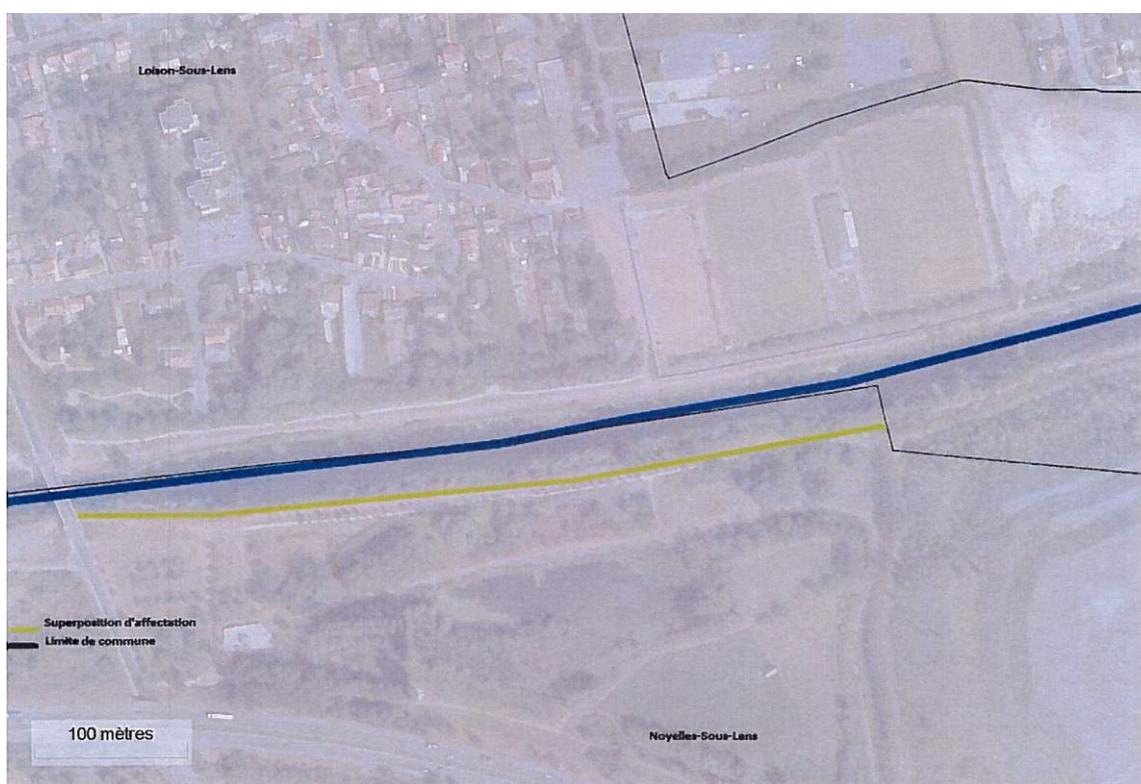
En effet, les communes du Canal de La Souchez ont l'ambition de développer des activités récréatives sur les berges du Canal de La Souchez et obtenir des fonds FEDER pour réaliser ces aménagements.

A cette occasion, il est nécessaire de confirmer la durabilité du projet par le biais de la signature d'une convention de superposition de gestion entre la commune et Voies Navigables de France.

Les Voies Navigables de France autorise la mise en superposition d'affectation au profit de la commune d'une partie du domaine Public Fluvial située sur la Canal de la Souchez, entre les pk 4.000 et pk 4.800, en rive droite, sur la commune.

La commune pourra utiliser ces terrains pour permettre leur ouverture en tant que promenade publique dédiée aux déplacements pédestres.

La convention est accordée gracieusement à titre précaire et révocable et est consentie pour une durée indéterminée à compter de la signature.



- ***Monsieur Le Maire*** : vous savez que les berges du canal appartiennent à VNF.

Pour nous permettre dans le cadre de l'aménagement du canal de la Souchez et d'utiliser ces berges pour y créer des chemins piétonniers dignes de ce nom, il faut que l'on passe une convention de superposition avec Voies Navigables.

C'est une convention qui est accordée gracieusement et à titre précaire et c'est consenti pour une durée indéterminée.

Nous, ça va nous permettre d'utiliser ces terrains pour permettre leur ouverture en tant que promenade publique dédiée aux déplacements pédestres.

Bien évidemment du fait de faire cette convention de superposition, ça nous oblige à entretenir ces terrains.

- Monsieur Maurice BERNARD : entre le pont SNCF et le pont de Noyelles.

- Monsieur Le Maire : on avait pas déjà signer une convention de superposition ou on a toujours refusé, c'est cela ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : pour pouvoir bénéficier des subventions FEDER, nous devons signer cette convention.

C'est l'exigence.

- Monsieur Le Maire : pas de questions concernant ce point 17 ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

18) CONVENTION DE DESIGNATION D'UN MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS-GOHELLE ET LA VILLE DE NOYELLES-SOUS-LENS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU BHNS :

Le SMTAG, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, a engagé depuis 2009 un projet de transport en commun en site propre. Les réflexions sur ce projet ont abouti sur un objectif de création de lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Le projet Bulles, dont le SMTAG est maître d'ouvrage, est composé de 6 lignes structurantes de BHNS.

Une de ces lignes, dénommée Bulle 1, desservira le territoire de la Ville de NOYELLES-SOUS-LENS en traversant la rue du Général de Gaulle.

Dans le cadre de la réalisation des lignes de BHNS, les travaux suivants devront être réalisés :

- l'établissement des plates-formes en site propre et leurs annexes techniques,
- la création des ouvrages d'accès des voyageurs,
- le réaménagement subséquent des voies routières, cyclables, piétonnes, induit par l'insertion de la plate-forme,
- la création ou modification d'ouvrages d'art nécessaires au franchissement d'infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires, hydrauliques,
- les aménagements à caractère architectural et paysager, réalisés de façade à façade, destinés à l'insertion urbaine de la ligne en site propre,
- les ouvrages d'exploitation hors ligne tels que les ateliers dépôts, parcs relais situés hors domaine public routier,
- les aménagements de sécurité de la circulation, induits par la présence du BHNS en circulation portant sur les carrefours régulés, giratoires.
- La VILLE souhaite profiter de la réalisation des travaux relatifs au BHNS sur son territoire pour effectuer des travaux d'enfouissement et d'effacements de réseaux.
- Ces aménagements relèvent de la compétence et donc de la maîtrise d'ouvrage de la VILLE.

Ces aménagements d'une part, et le projet de BHNS de la Bulle 1, d'autre part, constituent donc des ouvrages qui relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages.

Or, l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dispose que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

A ce titre, les parties ont décidé de désigner le SMTAG comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Afin d'optimiser les moyens autant techniques que financiers, et conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, les deux parties s'entendent pour désigner le SMTAG comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Ainsi, la présente convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

La signature de la présente convention vise ainsi à permettre de coordonner les interventions sur le périmètre.

Le montant des travaux, avant subvention s'élève à 281 000 € H.T.

La subvention de la FDE est estimée à 70 % du coût total H.T.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de cette convention est sous réserve de l'obtention de cette subvention et sous réserve de l'accord de la ville de Sallaumines car le réseau principal se trouve sur le territoire Noyellois et alimente les habitations sur le territoire de Sallaumines (rue Casimir Beugnet).

- Monsieur Le Maire : suite aux travaux du BHNS, on a la possibilité d'enfouir les réseaux.

Pour cela, il faut que l'on passe une convention avec le SMT qui deviendrait maître d'ouvrage.

C'est à dire que c'est le SMT qui ferait les travaux, qui toucherait la subvention de la FDE et bien évidemment nous toucherions le reliquat.

Mais dans cette convention, moi j'y mettrais quand même un point d'interrogation.

Je suis d'accord pour faire les travaux à condition que la subvention de la FDE soit ce qui est pratiquement estimé sur le bas de page parce que pour le moment, je n'ai pas le chiffre exact.

On connaît le montant des travaux qui est estimé à 281 000 € H.T. mais je ne connais pas le montant de la subvention de la FDE.

Bien évidemment, si le montant de la subvention c'est 30 ou 40 % je ne vais pas enfouir les réseaux.

Et il faut aussi que Sallaumines nous donne l'accord parce que pour enfouir les réseaux nous sommes obligés de faire une traversée de chaussée pour aller se repiquer sur le poste de Sallaumines.

Il faut que le Maire de Sallaumines nous donne également son accord pour faire les travaux parce que lui, il ne va pas enfouir ses réseaux.

Nous, ça va on a 600 mètres linéaires, lui il a 4km300.

Au niveau coût ce n'est pas négligeable, mais si nous arrivons à avoir 70 % de subvention, je pense que c'est une belle opération pour la collectivité même si nous ne l'avons pas prévu au budget.

Ça va nous coûter 120 ou 140 000 €, ce n'est pas inopportun comme opération.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce sera enfoui d'un côté mais pas de l'autre ?

- Monsieur Le Maire : voilà.

C'est à dire que du côté de Noyelles les réseaux seront enterrés mais pas du côté de Sallaumines.

Ce qui aurait été bien, c'est que ce soit pris en charge par le SMT.

- Monsieur Maurice BERNARD : une information.

Le parking rue Joseph Hajö, le SMT l'a pris en charge.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là les travaux vont commencer au 1^{er} juillet.

- Monsieur Le Maire : je suis sûr de moi.

Avec Sabine, nous sommes allés voir les commerçants et il y avait un responsable du SMT avec nous, il a bien dit que les travaux débutés au mois d'octobre.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a une erreur de trois mois.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : et ça change tout.

- Monsieur Le Maire : ça change énormément.

- Madame Maryvonne POULAIN : surtout pour les commerçants qui restent là.

- Monsieur Le Maire : oui.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Si vous en êtes d'accord je vous demanderai de bien vouloir passer un dernier point qui n'est pas à l'ordre du jour, je vais vous expliquer pourquoi.

Parce que quand on demande, comme là, quand on demande des subventions aux élus parlementaires, c'est une décision que l'on doit prendre.

Or, ici nous avons demandé une subvention de 20 000 € à Monsieur PERCHERON dans le cadre du Sénat mais pour avoir cette subvention, ils ne veulent pas d'une décision mais d'une délibération.

Je vous demanderai de bien vouloir rajouter ce point à l'ordre du jour qui est de demander au Sénateur une subvention de 20 000 € pour la restructuration et l'aménagement du stade Gallet.

- Madame Maryvonne POULAIN : avant le mois de septembre ?

- Monsieur Le Maire : oui. La Dotation parlementaire est bonne.

Ça a été acté avant donc c'est bon.

Après, nous n'en aurons peut-être plus.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

N'oubliez pas, vendredi conseil municipal.

Ce n'est pas à mon initiative mais à l'initiative des services de l'État qui nous oblige à être présents le 30 pour voter les grands électeurs pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2017.

Je voulais vous remercier Maryvonne et Daniel de bien avoir accepté de faire une liste unique.

Vous avez sur la liste les 15 premiers qui seront les titulaires et les 5 suivants seront les suppléants.

Regardez bien, vous en tant que titulaire si vous êtes présents le 24 septembre.

Concernant mon groupe c'est les 12 premiers.

Si vous n'êtes pas présents dans ce cas là, dites le nous le plus vite possible pour que l'on puisse le modifier.

Emmanuelle, tu ne seras pas là ?

Donc on remplace Emmanuelle par Samantha.

Il n'y aura qu'un seul vote.

- Madame Maryvonne POULAIN : depuis 2008, il sort toujours au moins 6 ou 7 Noyelles Actu.

Nous arrivons en juin et nous n'allons sortir que le deuxième.

Nous n'avons qu'un moyen d'expression que de 1 000 caractères et c'est vrai que c'est devenu le seul moyen d'expression que nous ayons.

Aujourd'hui, il y a eu un problème que j'ai, qui a été résolu rapidement mais il était prévu 15 jours de battement pour vous fournir un article.

Là, ça fait plusieurs fois que je suis obligée de redemander la date, Marc est témoin parce que c'est lui que j'appelle et là brutalement, je demande la date et on me la sort pour mardi prochain.

Ce qui fait que quand vous comptez, nous aussi on a le droit à notre week-end le samedi et le dimanche ayant déjà travaillé pendant 5 jours sur le compte administratif.

J'ai réclamé quand même un peu plus de délais car nous étions en réunion tous les jours.

On aimerait que ça ne se reproduise plus.

- Monsieur Le Maire : ça ne se reproduira plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : malheureusement c'est à Marc que, et nous avons décidé que nous ne le ferons pas pour le 4 juillet mais nous espérons quand même que plusieurs Noyelles actu sortiront avant la fin de l'année.

- Monsieur Le Maire : nous avons diminué les Noyelles actu parce que l'on a fait des Noyelles actu spéciaux.

- Madame Sabine BANACH : des thématiques.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais là, nous n'avons pas l'expression et normalement, nous devrions pouvoir l'avoir.

J'ai relu et normalement, dans chaque publication, nous devons avoir un droit d'expression.

- Monsieur Le Maire : ici, il y en a un qui va sortir en juillet, un en septembre, un autre en décembre et entre deux normalement, il y aura le bilan de la première partie de mandat.

- Madame Maryvonne POULAIN : il faudra voir mais normalement il doit y avoir un endroit d'expression dans chaque publication.

Oui, parce que là, ça nous restreint.

Si d'un seul coup vous passez à trois.

- Monsieur Le Maire : nous avons diminué du fait que l'on sortait des numéros spéciaux.

Ensuite, petite information, nous avons un nouveau site internet depuis ce matin.

Plus facile parce qu'il est par thématique.

Il suffit de cliquer sur chaque thématique pour avoir toutes les informations.

Vous allez le découvrir mais c'est très simple.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y aura tous les PV de Conseils Municipaux ?

- Monsieur Le Maire : oui tous.

Dernière petite information.

Vous vous souvenez que nous avons parlé des Ibis pour les parcelles.

J'ai envoyé un courrier aux gens concernés en leur demandant s'ils sont intéressés pour l'acheter à 5 € le m².

A tous, sans exception.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : même ceux qui sont déjà propriétaires ?

A une époque ils l'avaient acheté ?

- Monsieur Le Maire : non, pas ces parcelles là.

- Monsieur Maurice BERNARD : ils l'occupent mais ce n'est pas à eux.

- Madame Sabine BANACH : ils l'occupent, ils l'entretiennent mais ce n'est pas à eux.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant LOTINORD.

En commission des finances je vous ai demandé si vous aviez entendu certaines rumeurs, vous m'avez dit non, mais par contre, vous m'avez dit que des travaux n'avaient pas été faits.

Et c'est vrai qu'il y a déjà quelques problèmes qui se sont installés sur les parcelles.

- Monsieur Le Maire : on a envoyé un courrier recommandé.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous n'avez pas plus d'informations ?

- Monsieur Le Maire : non, nous l'avons envoyé il n'y a pas longtemps.

Nous leur avons demandé de couper les mauvaises herbes parce qu'ils ont obligation de le faire, si ils ne le font pas nous allons le faire et nous leur enverrons la facture.

Je crois qu'il y a encore des travaux qui n'ont pas été réalisés.

Mais de toute façon il y a un compte séquestre et s'ils ne les terminent pas nous verrons comment utiliser ce compte.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais pourquoi leur géomètre s'est trompé dans la mesure des terrains ?

C'est pour cela que je vous disais au départ, soyez vigilent.

- Monsieur Philippe CERF : je voulais juste vous informer que ce midi, nous avons appris le décès de Monsieur Eugène PRZYBILSKI, ancien directeur de loisirs de SZCZECINEK.

Certains d'entre vous ont eu l'occasion de le côtoyer parce qu'il venait régulièrement sur Noyelles lors des boucles et qu'il nous accueillait aussi quand on allait à la course de SZCZECINEK.

Nous avons appris cela ce midi avec beaucoup de regret.

- Monsieur Le Maire : il était très agréable.

Et c'est vrai qu'il prenait plaisir de venir à Noyelles et qu'il prenait plaisir à nous recevoir.

- Madame Maryvonne POULAIN: et il avait quel âge ?

- Monsieur Le Maire : 71 ans.